



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} décembre 2025
Français
Original : anglais

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 49 de la résolution [2765 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les principaux faits nouveaux qui se sont produits en République démocratique du Congo depuis le dernier rapport en date du 19 septembre 2025 ([S/2025/590](#)). Il rend compte des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

2. Au cours de la période considérée, conformément aux décisions prises à l'échelle du système concernant toutes les opérations de maintien de la paix, la MONUSCO a commencé à mettre en œuvre un plan d'urgence prévoyant une réduction des dépenses équivalant à 15 % du budget annuel approuvé. Ce plan d'urgence a été élaboré pour faire en sorte que la Mission, dans toute la mesure du possible, continue à s'acquitter des tâches prioritaires qui lui ont été confiées et puisse être reconfigurée de manière à concourir aux efforts de paix en cours, si et dans la mesure nécessaire.

II. Évolution de la situation politique

3. L'évolution de la situation politique a été marquée par le remaniement du bureau de l'Assemblée nationale, les efforts engagés par l'ancien Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabilé, pour promouvoir un dialogue politique national et de nouveaux développements liés à la mise en œuvre des processus de paix en cours.

4. Le 22 septembre, le Président et la Rapporteur adjointe de l'Assemblée nationale, Vital Kamerhe et Dominique Munongo, ont démissionné après que des députés nationaux ont déposé des requêtes demandant leur révocation. Les requérants ont accusé Vital Kamerhe de mauvaise gestion administrative et financière, et Dominique Munongo d'avoir des liens avec le chef de l'opposition en exil Franck Diongo, qui aurait des contacts avec l'Alliance Fleuve Congo/Mouvement du 23 mars (AFC/M23). Le 13 novembre, Aimé Boji et Clotilde Mutita ont été élus et investis comme Président et Rapporteur adjointe de l'Assemblée nationale, respectivement.



5. Le 22 septembre, le Président de la République démocratique du Congo, Félix Tshisekedi, a nié toute implication dans les requêtes lancées par le député national et membre du parti présidentiel Crispin Mbindule, invoquant le principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs. En réponse, l'AFC/M23 a menacé de s'emparer d'Uvira dans le Sud-Kivu, ainsi que de Kalemie et Moba dans la province du Tanganyika, si le but du remaniement du bureau de l'Assemblée nationale était d'obtenir des amendements constitutionnels concernant la limitation du nombre de mandats présidentiels.

6. Le 30 septembre, la Haute Cour militaire de Kinshasa a condamné Joseph Kabila par contumace à la peine de mort pour trahison, crimes de guerre, crimes contre l'humanité, organisation d'un mouvement insurrectionnel et conspiration, entre autres crimes. La Cour a accordé à l'État 29 milliards de dollars de dommages et intérêts, et aux provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, qui s'étaient portées parties civiles dans l'affaire, 2 milliards de dollars chacune. La plateforme politique de M. Kabila, le Front commun pour le Congo, et plusieurs acteurs de l'opposition, représentants de la société civile et organisations de défense des droits humains ont dénoncé le procès comme étant motivé par des considérations politiques.

7. Un conclave d'acteurs politiques et sociaux sous le patronage de M. Kabila s'est réuni à Nairobi les 14 et 15 octobre et a créé le mouvement « Sauvons la République démocratique du Congo », qui a approuvé le plan proposé par l'ancien Président pour sortir le pays de la crise qui touche le pays. Les participants ont également appelé au retrait de toutes les troupes étrangères et des « mercenaires », exprimé leur soutien à l'initiative des Églises catholique et protestante en faveur d'un processus de paix inclusif et réitéré la nécessité d'un dialogue national inclusif.

8. Le 31 octobre, le Vice-Ministre en charge de l'intérieur, Jacquemain Shabani, a annoncé la suspension de 12 partis politiques, dont 10 au motif de leur participation au conclave, y compris les partis dirigés par Joseph Kabila, Augustin Matata Ponyo et Seth Kikuni, l'Union des patriotes congolais dirigée par Thomas Lubanga et Action pour la dignité du Congo et de son peuple, dirigée par le coordonnateur de l'AFC/M23, Corneille Nangaa. Les partis ont été accusés de porter atteinte à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale nationales. Le Ministère a annoncé que le Conseil d'État avait été saisi de la question en vue de la dissolution de ces partis politiques.

9. Le 15 novembre, sous l'égide du Qatar, la République démocratique du Congo et l'AFC/M23 ont signé, l'Accord-cadre de Doha pour un accord de paix global, qui contient huit protocoles. Deux de ces protocoles ont déjà été signés : l'un portant sur un Mécanisme pour la libération des détenus, le 14 septembre, et l'autre sur un Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu, le 14 octobre. Le Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu sera constitué d'un nombre égal de représentants des deux parties, de l'Union africaine, du Qatar et des États-Unis en tant qu'observateurs, de la Conférence internationale sur la région des Grands lacs par l'intermédiaire de son Mécanisme conjoint de vérification élargi et de la MONUSCO en tant que participant supplémentaire. La première réunion du Mécanisme de contrôle et de vérification du cessez-le-feu s'est tenue le 5 novembre, date à laquelle a été examiné le projet de mandat du mécanisme.

10. En ce qui concerne la mise en œuvre de l'accord de paix de Washington, le Mécanisme conjoint de coordination de la sécurité et le Comité de surveillance conjointe ont tenu leurs réunions consultatives régulières, qui ont porté sur l'analyse des menaces et l'échange d'informations en vue d'actions coordonnées. Lors des deux réunions les plus récentes, les deux parties ont mis la dernière touche à l'ordre opérationnel sur le plan harmonisé de neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et la levée des mesures défensives par le Rwanda, et

en ont examiné la mise en œuvre. Dans un communiqué publié le 10 octobre, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont demandé aux FDLR de désarmer et de se rendre aux autorités congolaises ou à la MONUSCO, avertissant que la force serait utilisée en cas de résistance, conformément à l'accord de paix de Washington. En outre, lors de la quatrième réunion du Comité de surveillance conjointe, le 7 novembre, la République démocratique du Congo et le Rwanda ont paraphé un cadre d'intégration économique régionale.

11. Le 31 octobre, la France, en étroite coordination avec le Togo en tant que médiateur désigné de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, a convoqué à Paris une Conférence internationale de soutien à la paix et à la prospérité dans la région des Grands Lacs. Cette conférence avait pour but de mobiliser la communauté internationale pour faire face à la crise humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo et soutenir les efforts de médiation et d'intégration économique en cours, facilités par les États-Unis, le Qatar et l'Union africaine.

12. Le 15 novembre, la République démocratique du Congo a accueilli le neuvième sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, dont elle a assumé la présidence pour les deux années à venir. Le Président Tshisekedi a annoncé qu'il compterait parmi ses domaines prioritaires une réforme institutionnelle, faisant spécifiquement référence à une revitalisation du pacte et des protocoles relatifs au mécanisme régional, notamment en ce qui concernait la non-agression.

13. La MONUSCO a poursuivi ses échanges avec un large éventail de parties prenantes, notamment des partis politiques, des acteurs de la société civile, des groupes de jeunes et de femmes et des groupes armés, afin d'instaurer un environnement propice au dialogue. Elle a offert ses bons offices à l'appui des processus de paix en cours et a encouragé les mesures de confiance visant à garantir des discussions inclusives et à promouvoir des élections crédibles, transparentes et inclusives en 2028.

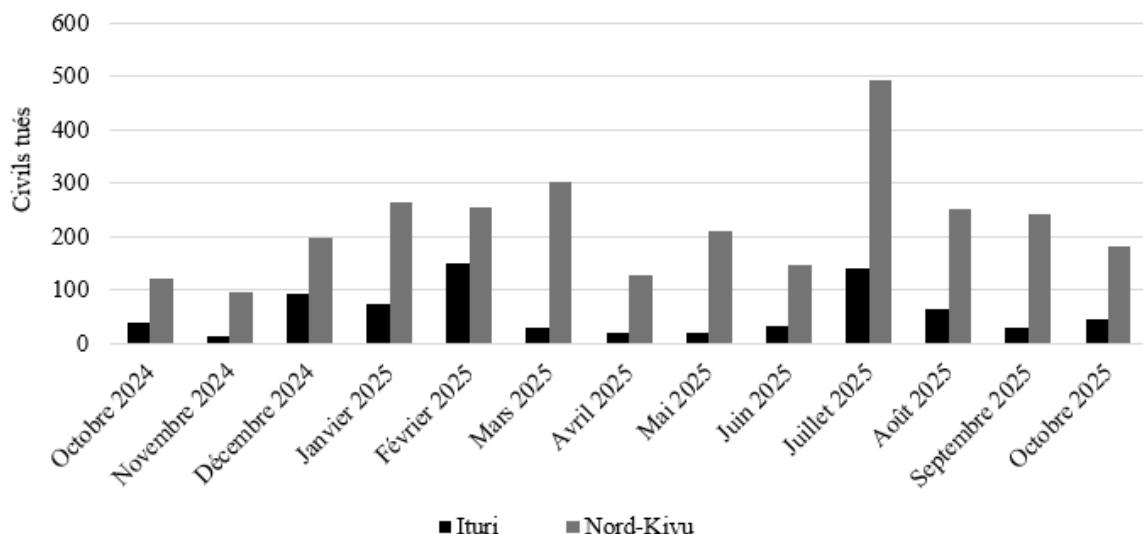
III. Protection des civils

14. La période considérée a été marquée par une insécurité persistante, due à l'expansion de l'AFC/M23 dans le Nord-Kivu, ainsi qu'à la violence soutenue à laquelle se livrent les Forces démocratiques alliées (ADF), la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) et la Convention pour la révolution populaire (CRP) en Ituri. La MONUSCO a recensé dans les deux provinces 255 atteintes à la protection, qui ont entraîné la mort de 274 civils, dont 47 femmes et 72 enfants, ainsi que des déplacements massifs. Elle a préconisé le dialogue pour désamorcer la violence, y compris au niveau local, s'est employée avec les FARDC à améliorer les délais de réponse aux alertes et a renforcé ses patrouilles et sa présence dans les zones sensibles. Elle a également continué à renforcer les capacités des acteurs étatiques et non étatiques de la protection dans le cadre d'initiatives plus larges visant à assurer la préparation de la transition.

15. Dans les zones contrôlées par l'AFC/M23, les restrictions d'accès ont continué à limiter les efforts de la MONUSCO en matière de protection des civils. La Mission a privilégié le renforcement des mécanismes de surveillance des menaces, y compris les réseaux d'alerte locale et les comités de protection locaux. Elle a continué à abriter dans ses bases de Goma 38 personnes exposées à des menaces imminentes, tout en s'employant à faciliter leur réinstallation en toute sécurité dans un autre site en coordination avec le Gouvernement et l'AFC/M23.

Figure I

Nombre de civils tués lors d'incidents liés à des groupes armés en Ituri et dans le Nord-Kivu (octobre 2024-octobre 2025)



Source : MONUSCO/Centre d'opérations conjoint/Système géospatial d'appréciation de la situation.

Note : Le nombre de victimes indiqué est probablement inférieur à la réalité en raison des restrictions d'accès au Nord-Kivu.

A. Nord-Kivu

16. Le M23, soutenu par la Force de défense rwandaise, a continué à mener des opérations contre les FDLR et les groupes Nyatura dans les territoires de Rutshuru et de Masisi, causant la mort de 199 civils, dont 19 femmes et 56 enfants, et le déplacement d'au moins 2 500 foyers. Dans le même temps, les meurtres de civils attribués aux FDLR sont passés de 8 au cours de la période précédente à 25. Le M23 a poursuivi son expansion territoriale dans les territoires de Masisi et de Walikale, et a continué de procéder à des recrutements volontaires et forcés à grande échelle. Le groupe a par ailleurs formé 242 recrues, dont 82 femmes, pour renforcer ses nouvelles « forces de défense locales » dans le Nord-Kivu et soutenir les opérations de combat à Lubero.

17. L'AFC/M23 a également continué à étendre et à consolider son administration parallèle dans les zones qu'il contrôle. Le 3 octobre, le groupe a mis en place un organisme de régulation économique chargé de contrôler les institutions financières, annoncé la création d'une « inspection générale de la gouvernance » et nommé des chefs coutumiers à Masisi. Le 3 novembre, l'AFC/M23 a publié une liste de 378 personnes, dont 18 femmes, qui avaient été sélectionnées comme « magistrats » pour son système de justice parallèle. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a condamné cet acte et fait part de son intention d'annuler toutes les décisions prises par les personnes ainsi nommées. Le groupe se serait également emparé d'environ 700 hectares de terres agricoles à Kahunga, dans le territoire de Rutshuru, et aurait renforcé son contrôle autour de Pinga et de Nyanzale, restreignant davantage encore les déplacements des civils et l'activité agricole.

18. Pour la première fois depuis la Déclaration de principes du 23 avril, le 19 septembre, les FARDC ont repris leurs frappes aériennes contre les positions du M23 et de la Force de défense rwandaise dans le territoire de Masisi, et utilisent de manière considérablement accrue des drones de surveillance et de combat contre les

positions du M23. Ce dernier a intensifié le brouillage et le leurrage des communications dans les zones qu'il contrôle, compromettant à la fois les communications civiles et l'appréciation de la situation par la Mission.

19. Dans les territoires de Beni et de Lubero, les ADF sont restées la principale menace pour les civils, menant des attaques contre les villages et les sites miniers. Elles sont responsables dans cette province de la mort de 153 civils, de 27 enlèvements, de déplacements massifs et de nouvelles perturbations des moyens de subsistance et de l'accès aux services essentiels. Au cours d'une série d'attaques perpétrées dans le territoire de Lubero entre le 14 et le 19 novembre, elles ont tué au moins 89 civils (dont au moins 20 femmes). Au moins 17 de ces victimes ont été tuées lors d'une attaque contre un centre de santé géré par l'Église catholique. Le 1^{er} octobre, les forces de la MONUSCO ont intensifié les patrouilles effectuées dans le cadre de l'opération Safisha menée conjointement avec les FARDC, afin de dissuader les attaques de groupes armés le long de l'axe Nzenga-Nyaleke-Ngite. Au total, 304 patrouilles ont été organisées pour protéger les populations civiles dans les villages habituellement attaqués par les ADF. Entre-temps, à Mangina, Bulongo, Oicha et Kyondo, la MONUSCO a prêté son concours aux communautés pour mettre à jour les plans de sécurité locaux et à renforcer les réseaux d'alerte précoce, en améliorant la rapidité du signalement des incidents et la coordination avec les autorités locales et les partenaires humanitaires.

20. Le 23 septembre, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée de la protection et des opérations a rencontré à Beni des représentants de la société civile, qui ont salué le rôle de la MONUSCO dans l'accueil d'environ 2 000 membres des forces de sécurité désarmés et d'une soixantaine de civils lors de l'avancée de l'AFC/M23 sur Goma. La réunion a abouti à la création de deux groupes de travail conjoints sur la protection contre les menaces que représentent les groupes armés, dans l'objectif d'améliorer l'alerte précoce, l'analyse conjointe et les réponses coordonnées aux alertes liées à la protection parmi les acteurs de la protection de la population locale, les agents de sécurité de l'État, les Forces de défense populaires de l'Ouganda (FDPO) et la MONUSCO.

21. En septembre, le commandant de la force de la MONUSCO a tenu une série de réunions de coordination avec des représentants des FDPO à Beni et à Kampala, ce qui a permis d'améliorer la perception de la situation, le partage des informations et la synchronisation des patrouilles menées par les deux forces. La MONUSCO a poursuivi ses opérations et ses patrouilles malgré les restrictions de mouvement, bien que réduites, le long des zones opérationnelles partagées. Pendant ce temps, les FDPO, dans le cadre de l'opération Shujaa, ont renforcé leurs déploiements dans le secteur de Bapere à Lubero, ce qui a provoqué des mouvements des ADF vers l'ouest, dans la province de la Tshopo.

22. Au cours de la période considérée, la composante Police de la MONUSCO a effectué 86 patrouilles dans des zones prioritaires telles que Beni et Oicha, dont 26 patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise, dans le but de rassurer les populations vulnérables et de décourager l'activité criminelle et les attaques. Dans le cadre du soutien opérationnel à la lutte contre l'insécurité visant à lutter contre la criminalité et à renforcer la lutte contre l'impunité, les unités de la Police nationale congolaise, avec l'appui de la MONUSCO, ont effectué 306 patrouilles coordonnées supplémentaires et 1 254 interventions, qui ont permis l'arrestation de 372 suspects, dont 167 ont été remis aux autorités judiciaires. Ces efforts ont contribué à une diminution du nombre d'incidents criminels à Beni et à Bunia depuis la période précédente.

B. Ituri

23. Dans la province de l'Ituri, ce sont les violences commises par les ADF, la CODECO, le groupe Zaïre et la CRP qui ont constitué la plus grande menace pour les civils. Dans les territoires d'Irumu et de Mambasa, l'intensification des opérations conjointes des FARDC et des FDPO dans le cadre de l'opération Shujaa a déclenché des représailles des ADF qui ont pris la forme d'attaques contre les civils et d'embuscades visant les forces de sécurité de l'État le long de l'axe Eri-Geti-Komanda-Mambasa. Les attaques des ADF contre les civils et les forces de sécurité ont causé la mort d'au moins 21 civils, dont 2 femmes et 19 hommes. Face à cette situation, la MONUSCO a accru le nombre de patrouilles le long de l'axe Eri-Geti-Komanda, et le déploiement d'unités de combat à Ofay a dissuadé les incursions des ADF et permis de renforcer les systèmes d'alerte et d'intervention rapides.

24. Les affrontements entre la CRP et les FARDC ont persisté à Jina et le long du lac Albert et de l'axe Sulenyama-Lita-Tche. En riposte à une attaque de la CRP contre un avant-poste des FARDC à Nyampala le 27 septembre, la MONUSCO a déployé une patrouille, empêchant toute escalade et sécurisant les principales voies d'accès. En outre, une base opérationnelle temporaire de la MONUSCO à Jina a permis d'assurer la protection de 6 500 civils déplacés et de faciliter l'évacuation de civils blessés lors des affrontements entre les FARDC et la CRP le 27 septembre et le 3 octobre. Au total, 39 civils ont été tués par la CODECO et le groupe Zaïre dans le territoire de Djugu depuis le 20 septembre.

25. La force de la MONUSCO a poursuivi son action en faveur de la protection dans les territoires de Djugu et d'Irumu dans le cadre de l'opération de protection conjointe Nyundo, lancée en coordination avec les FARDC en août à la suite des attaques menées contre Komanda en juillet. Depuis le 20 septembre, l'opération a déployé 2 541 patrouilles, dont 762 patrouilles conjointes avec les FARDC, ce qui a contribué à la réduction du nombre d'attaques des ADF contre les installations civiles dans les zones concernées par rapport à la période précédente. Des bases d'opérations mobiles ont également pu être établies dans le cadre de cette opération à Logo Takpa, Shubert, Lopa, Maze, Boga et Ngombenyama, et ont renforcé la présence de l'État et dissuadé la violence dans les zones à haut risque fréquemment touchées par la violence des ADF.

26. La MONUSCO a continué à assurer la sécurité dans les camps de déplacés de Beni, Oicha et Bunia, offrant une protection physique à 230 025 civils, dont 132 779 femmes. Les avancées se sont poursuivies pour ce qui est de l'établissement du Centre mixte de coordination des opérations à Mavivi, près de l'aéroport de Beni-Mavivi, accompagnées d'échanges constructifs avec les autorités provinciales et militaires.

27. À Tchabi, la MONUSCO et les autorités locales ont inauguré un nouveau poste de police le 25 septembre, marquant ainsi une étape importante vers le rétablissement de l'autorité de l'État et l'extension des services de sécurité à la communauté locale. Au cours de la période considérée, la police de la MONUSCO a effectué 191 patrouilles en Ituri, dont 52 patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise afin de décourager la criminalité et d'accroître la confiance entre la police et les communautés locales.

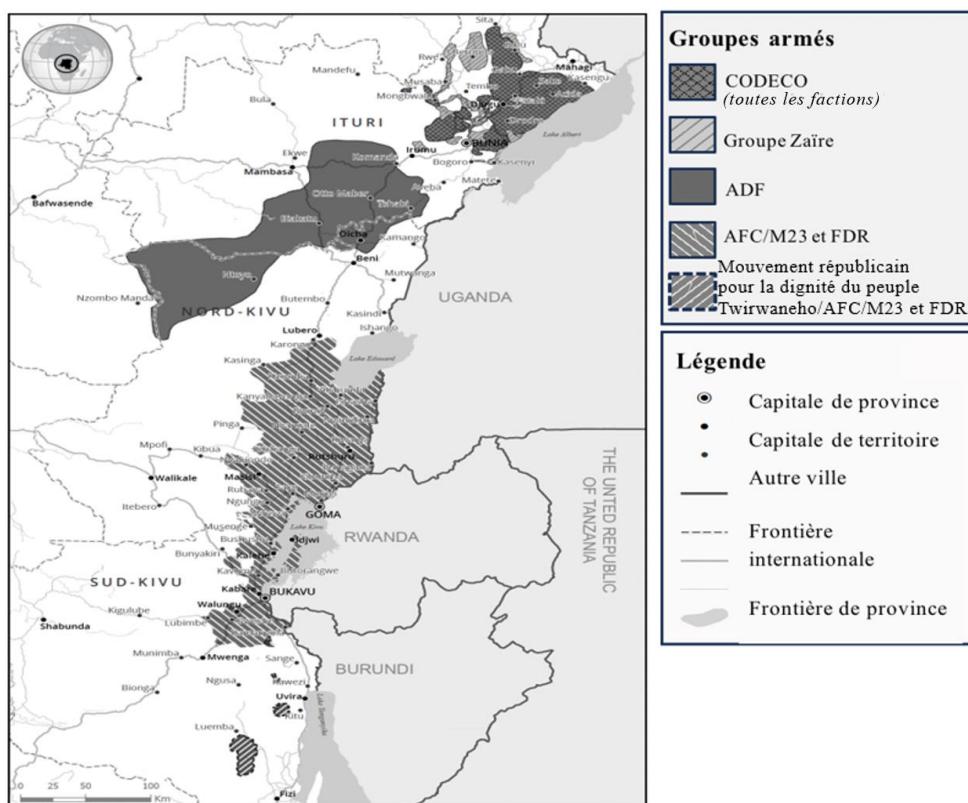
28. Dans ce contexte instable, la MONUSCO a facilité des réunions entre les chefs de communautés, les autorités locales et les FARDC afin de promouvoir la cessation des hostilités et d'encourager le désarmement volontaire dans le cadre des engagements issus du dialogue d'Aru II. Ces mesures visaient également à encourager et à revitaliser les efforts de réconciliation au sein des communautés touchées. La Mission, en coordination avec les autorités provinciales civiles et militaires et dans le cadre du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire

et de stabilisation, a facilité le dialogue entre les communautés et les représentants des six groupes armés signataires du dialogue Aru II, en vue de la mise en œuvre des deuxième et troisième phases de la campagne de sensibilisation aux engagements d'Aru II, y compris une cessation des hostilités. Bien que la mise en œuvre de ces engagements reste plus lente que prévu, la période considérée a vu la poursuite du dialogue Lendu-Hima, la réduction des activités de la CODECO à Djugu et la remise d'éléments du groupe Zaïre et du Mouvement d'autodéfense populaire de l'Ituri devant être désarmés et démobilisés.

29. Dans le Nord-Kivu, la MONUSCO a éliminé 1 866 restes explosifs de guerre et 247 munitions d'armes légères et a déminé 12 612 m² de terrain à Beni. Entre-temps, l'AFC/M23 a continué à limiter au marquage et à la vérification les opérations de déminage dans les zones sous son contrôle. Malgré ces difficultés, la Mission a organisé 101 sessions de sensibilisation aux risques liés aux munitions explosives dans tout le Nord-Kivu afin de réduire les risques liés aux munitions explosives grâce à l'éducation et à la sensibilisation. En Ituri, la MONUSCO a enlevé et détruit en toute sécurité 14 restes explosifs de guerre. En conséquence, 2 251 personnes (607 femmes, 574 hommes, 518 filles, 552 garçons) ont bénéficié d'une amélioration de la sécurité et de l'accès à des terres précédemment contaminées, et 49 membres de la communauté locale ont participé à des séances d'éducation aux risques liés aux explosifs.

Figure II

Carte des zones contrôlées par des groupes armés (estimations), 1^{er} novembre 2025



Les frontières et noms indiqués ainsi que les désignations employées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

Carte : MONUSCO/Section des technologies.

Note : Les estimations concernant le contrôle territorial proviennent de la MONUSCO.

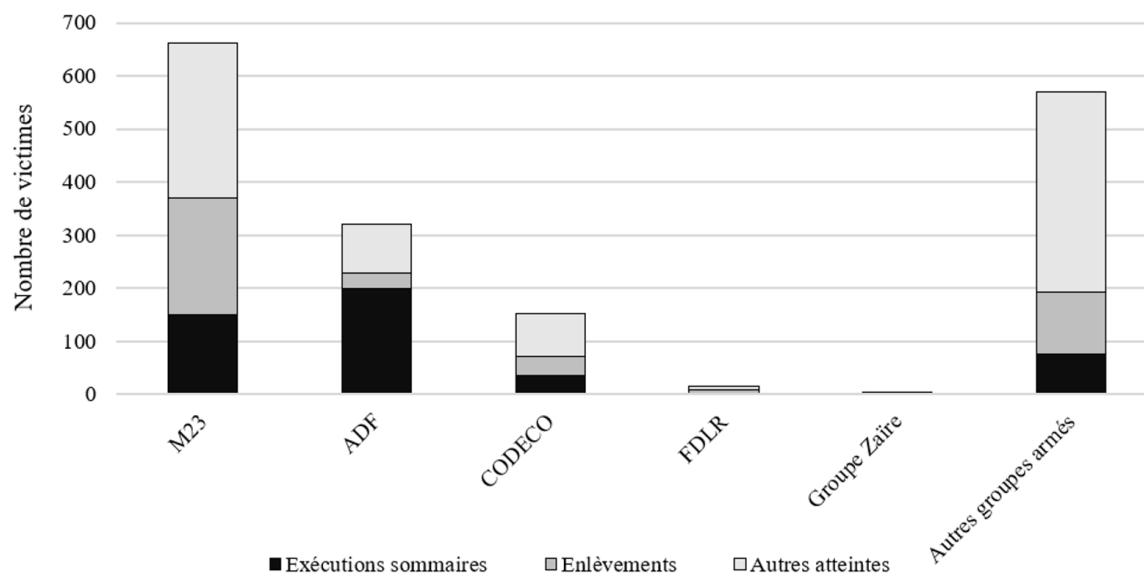
IV. Situation des droits humains

A. Droits humains et droit international humanitaire

30. La situation des droits humains est restée préoccupante dans certaines zones du Nord-Kivu et du Sud-Kivu sous le contrôle effectif des AFC/M23 et d'éléments du Wazalendo, ainsi que dans la province de l'Ituri, où la CODECO et les ADF continuent à se livrer à la violence. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a recensé 1 292 violations des droits humains dans le pays, dont 716 dans le Nord-Kivu, 250 dans le Sud-Kivu et 152 en Ituri. Le M23 est resté le principal auteur de ces violences, avec 390 exactions commises à l'encontre de 810 hommes, 167 femmes, 62 enfants et 8 personnes dont le sexe et l'âge sont inconnus. Viennent ensuite les Wazalendo, auteurs de 204 exactions commises contre 257 hommes, 113 femmes, 27 enfants et 1 personne de sexe et d'âge inconnus, des éléments des ADF ayant quant à eux commis 109 exactions. La surveillance et la vérification sur place des violations et des atteintes sont restées limitées du fait des restrictions à la liberté de mouvement imposées par les AFC/M23 et de la situation en matière de sécurité.

31. Dans la province d'Ituri, il a été établi que des éléments de la CODECO étaient responsables de 52 exactions contre 88 hommes, 55 femmes, 9 enfants et 3 personnes de sexe et d'âge inconnus : 35 exécutions sommaires, 38 enlèvements, 33 cas de mauvais traitements et 35 cas de violations du droit à la propriété. Dans le même temps, les ADF ont commis 39 violations avérées des droits humains sur 64 victimes dans la province, dont 29 exécutions sommaires et 12 enlèvements.

Figure III
Atteintes aux droits humains commises par des groupes armés présumés dans toutes les provinces et vérifiées par la Mission pendant la période considérée



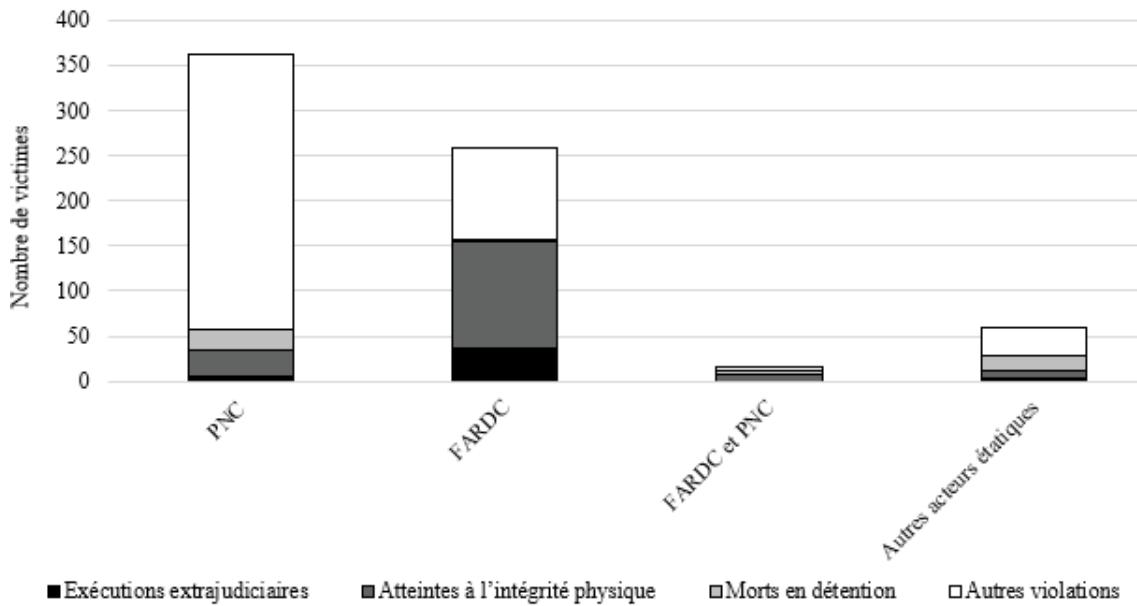
Source : MONUSCO/Bureau conjoint pour les droits de l'homme.

Note : Le nombre d'atteintes indiqué est probablement inférieur à la réalité en raison des restrictions d'accès dans le Nord-Kivu.

Abréviations : ADF = Forces démocratiques alliées ; CODECO = Coopérative pour le développement du Congo ; FDLR = Forces démocratiques de libération du Rwanda ; M23 = Mouvement du 23 mars.

32. Les acteurs étatiques ont commis 348 violations avérées, dont 147 attribuées aux FARDC et 129 à la Police nationale congolaise, y compris des détentions arbitraires, des exécutions sommaires et des violences sexuelles liées au conflit. Les forces armées étrangères ont commis 12 violations en Ituri, dans le Nord-Kivu et dans le Sud-Kivu, y compris le viol de femmes par les FDPO et deux cas de violence sexuelle attribués aux Forces de défense nationale du Burundi dans le Sud-Kivu.

Figure IV
Violations des droits humains commises par des forces de l'État présumées dans toutes les provinces et vérifiées par la Mission pendant la période considérée



Source : MONUSCO/Bureau conjoint pour les droits de l'homme.

Abréviations : FARDC = Forces armées de la République démocratique du Congo ; PNC = Police nationale congolaise.

33. Les restrictions de l'espace civique se sont poursuivies, marquées notamment par la détention de militants ou de membres de partis politiques, en relation avec le contexte en matière de sécurité et la répression des manifestations contre les autorités. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a facilité la protection individuelle de 33 défenseurs et défenseuses des droits humains et de 10 journalistes ainsi que des personnes à leur charge, après avoir reçu 24 demandes de protection individuelle concernant 43 personnes.

34. Le 27 octobre, conformément à la résolution [A/HRC/RES/S-37/1](#), le Président du Conseil des droits de l'homme a annoncé la nomination de trois experts au sein de la commission d'enquête indépendante. Celle-ci enquêtera et établira les faits, les circonstances et les origines fondamentales de toutes les allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits et de violations du droit international humanitaire, et identifiera, dans la mesure du possible, les personnes et les entités responsables de violations des droits de l'homme ou d'atteintes à ces droits ou de violations du droit international humanitaire, et d'éventuels crimes internationaux, dans le contexte de la dernière escalade des hostilités en janvier et en cours dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

B. Protection de l'enfance

35. Depuis la période précédente, la MONUSCO a vérifié 133 violations graves concernant 125 enfants (5 filles et 120 garçons), dont 119 cas dans le Nord-Kivu et 14 en Ituri. Grâce à sa collaboration avec les autorités nationales, la MONUSCO a pu obtenir la libération de neuf enfants qui étaient détenus pour leur association présumée avec des groupes armés non étatiques.

36. La Mission a privilégié la prévention des violations graves sur la personne d'enfants en organisant des activités conçues pour donner davantage de moyens à 451 personnes issues d'organisations partenaires nationales, dont 136 femmes. Les 28 et 29 octobre, la MONUSCO et le Réseau régional d'organisations de la société civile contre le recrutement d'enfants soldats ont organisé conjointement à Beni un atelier interprovincial sur la prévention du recrutement d'enfants, avec 45 participants représentant le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, les institutions nationales de défense et de sécurité, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la société civile. L'atelier s'est conclu sur un pressant appel à l'action, dans lequel le Gouvernement et les partenaires nationaux et internationaux ont été exhortés à intensifier leurs efforts pour séparer les enfants des groupes armés et promouvoir leur réintégration.

C. Violence fondée sur le genre et violences sexuelles liées au conflit

37. Au cours de la période considérée, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a recensé 146 cas de violences sexuelles liées au conflit concernant 310 victimes en Ituri, dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri, du Maniema et du Tanganyika. Des groupes armés étaient responsables d'atteintes contre 258 victimes, dont 97 attribuées au M23, 57 aux factions du Wazalendo, 50 à la Résistance pour un État de droit au Burundi, 13 aux Twirwaneho, 12 à la CODECO, 11 aux factions Maï-Maï, 6 aux ADF et 6 aux FDLR et aux Nyatura. Des agents de l'État ont commis des violations contre 47 victimes, dont 42 attribuées aux FARDC, suivies de l'Agence nationale de renseignement et de la Police nationale congolaise (2 victimes chacune) et d'autres acteurs de l'État (1 victime). Les forces armées étrangères ont commis des violations contre cinq victimes, dont trois attribuées aux FDPO dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri et deux à la Force de défense nationale du Burundi dans le Sud-Kivu.

38. Lors d'une réunion de suivi de haut niveau sur la mise en œuvre du communiqué conjoint sur les violences sexuelles liées au conflit, tenue le 8 octobre, le plan d'action quinquennal de la Police nationale congolaise et la feuille de route d'un an des FARDC pour la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits ont été présentés aux représentants des missions diplomatiques, de l'équipe de pays des Nations Unies, y compris le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, et de la société civile. En octobre, le Président de la République démocratique du Congo a créé un groupe de travail permanent chargé d'évaluer la concrétisation des engagements nationaux et d'assurer la cohérence interinstitutionnelle dans la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit, compte tenu de l'augmentation du nombre de cas signalés.

V. Défis et action humanitaires

39. La situation humanitaire en République démocratique du Congo reste l'une des plus graves au monde, plus de 5,7 millions de personnes étant déplacées à l'intérieur du pays. Depuis septembre, plus de 375 000 personnes ont été déplacées en raison des

affrontements armés. Environ 56 000 personnes seraient retournées dans leur région d'origine au cours de la même période, principalement dans la province du Nord-Kivu.

40. L'insécurité alimentaire reste à un niveau critique : selon les estimations, plus de 24,8 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire, dont 3,2 millions en situation d'urgence (phase 4) selon le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. Au cours de la période considérée, l'épidémie de choléra a continué à se propager à un rythme alarmant dans 20 des 26 provinces : plus de 64 000 cas suspects de choléra et plus de 1 900 décès ont été enregistrés, dont environ 13 000 nouveaux cas suspects et 400 décès supplémentaires depuis la dernière période considérée. Aucun nouveau cas de maladie à virus Ebola n'a été signalé depuis le 26 septembre.

41. Les conditions de sécurité et les contraintes en matière d'accès restent particulièrement préoccupantes. Il a été fait état d'au moins 89 incidents de sécurité concernant des travailleurs humanitaires entre le 20 septembre et le 30 octobre, dont 61 % dans le Nord-Kivu, y compris 10 enlèvements. La fermeture prolongée de l'aéroport de Goma, combinée à la suspension du système bancaire dans les zones contrôlées par l'AFC/M23, a continué à ralentir et à rendre plus coûteuses les chaînes d'approvisionnement et les opérations humanitaires.

42. Au 24 novembre, le Plan de réponse aux besoins humanitaires, budgétisé à 2,54 milliards de dollars, restait pénalisé par un grave déficit de financement, seulement 20,3 % (514,1 millions de dollars) des fonds étant garantis en raison de la baisse spectaculaire du financement humanitaire qui a fortement limité la capacité des partenaires de fournir une aide humanitaire. De même, le financement du Plan régional d'intervention en faveur des réfugiés de la République démocratique du Congo au moment de l'établissement du présent rapport avait seulement atteint 187,1 millions de dollars, soit 23,9 % des 781,3 millions de dollars requis.

43. L'AFC/M23 ayant pris le contrôle de certaines parties du Nord-Kivu et du Sud-Kivu depuis février, plus de 3,02 millions de personnes déplacées étaient retournées dans leur région d'origine au 30 septembre (y compris dans les régions qui se trouvaient sous l'influence de l'AFC/M23), sous l'effet combiné des fermetures forcées de sites accueillant des personnes déplacées à Goma, de la coercition et des retours volontaires. Le retour de ces déplacés a fait naître des enjeux socioéconomiques et des risques importants en matière de protection, notamment des tensions intercommunautaires, des violences localisées et une pression sur des ressources limitées. En réponse, le coordonnateur résident et le coordonnateur humanitaire, en partenariat avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes, ont élaboré une stratégie coordonnée intégrant l'action humanitaire et les initiatives de consolidation de la paix et de développement afin de répondre aux besoins des rapatriés et à ceux des communautés qui les accueillent, d'assurer leur protection et de renforcer la résilience dans les zones touchées.

VI. Appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État et aux principales réformes de la gouvernance et du secteur de la sécurité

A. Désarmement, démobilisation et réintégration

44. Pour soutenir l'accord de paix de Washington et l'appel lancé par les FARDC aux éléments des FDLR pour qu'ils désarment volontairement et se rendent aux autorités congolaises ou à la MONUSCO, la Mission a renforcé sa présence dans les

territoires de Masisi et de Rutshuru en déployant conjointement des spécialistes civils du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration dans ses bases de Kiwanja et Kitchanga. Dans le Nord-Kivu, elle a établi un camp de transit supplémentaire à Sake, en complément de l'installation existante à Munigi, près de Goma.

45. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a facilité le désarmement volontaire, la réinstallation et le rapatriement de 41 ex-combattants étrangers affiliés aux FDLR et au Ralliement pour l'unité et la démocratie, ainsi que des 64 personnes à leur charge, en coordination avec la Commission rwandaise de démobilisation et de réintégration.

46. À l'appui du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, la MONUSCO a facilité la démobilisation de 191 combattants depuis le 20 septembre, dont 102 étaient des membres du Mouvement d'autodéfense populaire de l'Ituri dans le territoire d'Irumu et 89 d'anciens éléments du groupe Zaïre. En outre, 55 armes et 2 890 munitions ont été collectées lors des opérations de désarmement menées en Ituri, en coordination avec le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation et avec les FARDC. Au cours de la même période, 348 ex-combattants et membres de la communauté locale du territoire d'Irumu ont participé à des activités de travail manuel à haute intensité.

47. Dans le groupement de Batale, en Ituri, la MONUSCO a facilité pour le personnel du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation et d'une organisation non gouvernementale partenaire locale une formation axée sur la conception et la mise en œuvre de projets de réinsertion sociale et économique durables, afin de renforcer leur soutien à 88 ex-combattants et 176 membres de la communauté.

B. Réforme du secteur de la sécurité et appui au système judiciaire et à la lutte contre l'impunité

48. Le 17 octobre, le Conseil national de sécurité a achevé la validation technique de la première politique de sécurité nationale du pays. Le 22 octobre, pour soutenir les initiatives de réforme, la MONUSCO a facilité la tenue d'une réunion au niveau des ambassadeurs entre le conseiller national à la sécurité de la République démocratique du Congo et le Groupe d'Amis pour la réforme du secteur de la sécurité à New York. Le conseiller national pour la sécurité a présenté une vision nationale et des priorités stratégiques pour la réforme du secteur de la sécurité, y compris l'élaboration d'une politique de sécurité nationale.

49. Afin de soutenir les efforts nationaux visant à professionnaliser les FARDC, la MONUSCO a aidé ces derniers, le 28 octobre, à lancer la première phase d'une initiative de gestion axée sur les résultats, en vue d'améliorer l'exécution et le financement des programmes militaires. Elle a également continué à promouvoir la participation des femmes à la gouvernance en matière de sécurité, grâce à un programme d'alphabétisation numérique destiné à 60 femmes membres des FARDC et de la Police nationale congolaise.

50. La MONUSCO a renforcé ses échanges avec le Ministère de la justice pour appuyer la mise en œuvre des réformes judiciaires et pénitentiaires, et a poursuivi ses initiatives de revitalisation de la coordination et des cadres réglementaires dans le secteur de la justice, par l'intermédiaire du groupe technique composé du Ministère de la Justice et de partenaires techniques et financiers. Par ailleurs, le Ministère de la justice, avec le concours de la MONUSCO, a effectué des missions d'évaluation

conjointes dans l'objectif de renforcer les mesures et les actions engagées par le Gouvernement pour mettre les prisons aux normes.

51. Dans les prisons de Beni, Bunia et Luzumu, la MONUSCO a formé du personnel et fourni des infrastructures, des équipements et un soutien à la coordination. Elle a également prêté son concours à quatre prisons prioritaires, à l'administration pénitentiaire centrale et à l'école de formation du personnel pénitentiaire. La numérisation des dossiers des prisons est achevée à 75 % à Ndolo et Bunia et à 90 % à Beni, et les efforts se poursuivent pour préserver les dossiers judiciaires dans les zones touchées par le conflit, améliorer les délais de traitement et faciliter la surveillance des prisonniers susceptibles d'être libérés.

52. En ce qui concerne la lutte contre l'impunité, la MONUSCO a soutenu deux missions d'enquête en cours concernant des crimes internationaux en Ituri. Le déploiement de systèmes électroniques de gestion des dossiers dans les tribunaux de Bunia, Beni et Kinshasa, et l'organisation de formations ciblées sur le financement du terrorisme et les crypto-monnaies à l'intention de 20 autorités judiciaires militaires à Bunia et Beni, ont contribué à renforcer l'efficacité et la sécurité des procédures judiciaires. Le soutien technique apporté aux autorités judiciaires de Bunia a également permis de libérer 42 des 83 enfants qui se trouvaient dans des centres de détention.

VII. Retrait progressif, responsable et durable

53. En amont d'une transition progressive et responsable, la MONUSCO a relancé les réunions régulières de l'équipe intégrée de transition, avec la participation de huit organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Afin de renforcer la planification conjointe entre le Gouvernement et l'ONU, le Premier Ministre et la Représentante spéciale ont continué à collaborer pour élargir le champ d'action du groupe de travail conjoint et de son secrétariat technique conjoint au-delà de la transition et du désengagement, pour inclure la mise en œuvre du plan d'urgence, le renouvellement du mandat de la Mission et les opérations menées par celle-ci dans les zones contrôlées par l'AFC/M23, notamment en ce qui concerne le rapatriement des combattants étrangers.

54. Le Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice pour la période 2025-2029 a été signé le 18 novembre. Il vise à renforcer le système de justice pénale et sera mis en œuvre conjointement par le Gouvernement et des entités des Nations Unies, dont la MONUSCO, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau conjoint des droits de l'homme, l'UNICEF, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit. Complément du Programme conjoint relatif à la police, le Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice contribuera à faire avancer la passation de pouvoir par étapes et le transfert durable des tâches de la MONUSCO aux autorités nationales.

VIII. Les femmes et la paix et la sécurité

55. La MONUSCO a continué à préconiser la participation pleine, sûre et véritable des femmes aux processus de paix et de sécurité. Les 1^{er} et 2 octobre à Kinshasa, la MONUSCO et ONU-Femmes ont prêté leur concours à un dialogue intergénérationnel sur la paix et la sécurité, en collaboration avec le Ministère du genre, famille et enfant et le Ministère de la jeunesse et éveil patriotique. Ce dialogue a été l'occasion de lancer un cadre commun pour promouvoir une mise en œuvre inclusive, cohérente et

complémentaire des programmes relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité et aux jeunes et à la paix et à la sécurité. La Mission a également continué à concourir à la finalisation et à l'opérationnalisation de la politique nationale révisée en faveur de la jeunesse, conformément aux recommandations issues du dialogue intergénérationnel et de la table ronde de haut niveau qui a marqué le trentième anniversaire du Programme d'action mondial pour la jeunesse en septembre.

56. À l'appui des initiatives de consolidation de la paix au niveau local menées par les femmes, la MONUSCO a appuyé un atelier de suivi organisé le 6 octobre à Fichama, en Ituri, pour évaluer les progrès accomplis par rapport aux engagements pris lors du dialogue intercommunautaire de Mandro, facilité en juin par les femmes médiatrices Hema et Lendu. Le comité de paix conjoint Hema-Lendu, créé au cours de ce dialogue, contribue au rétablissement de la confiance mutuelle entre les deux communautés.

IX. Efficacité de la Mission

A. Performance de la Mission

57. La MONUSCO continue de rencontrer des difficultés opérationnelles dans les zones contrôlées par l'AFC/M23 dans le Nord-Kivu, principalement en raison des restrictions d'accès et de mouvement imposées qui ont entraîné des retards dans la livraison de biens essentiels, notamment de carburant. Depuis le 1^{er} septembre, quatre camions-citernes se sont vu refuser l'accès à Goma et l'alimentation en eau et en électricité des installations de la MONUSCO à Goma est coupée depuis le 5 juillet et le 29 août, respectivement. Les opérations bancaires et aéroportuaires à Goma sont restées suspendues, ce qui a eu de graves répercussions sur le personnel de la MONUSCO et les communautés locales. Malgré ces restrictions, la MONUSCO a achevé avec succès la relève d'un bataillon d'infanterie et d'un bataillon de déploiement rapide dans le secteur central de la Mission. Les perturbations des opérations de rapatriement et de relève de troupes dues aux restrictions imposées par l'AFC/M23 ont diminué, passant de 81 % au cours de la période précédente à 40 %. La MONUSCO a continué à plaider auprès de l'AFC/M23 pour que soient levées toutes les restrictions de mouvement et que soit rétablie sa pleine capacité opérationnelle.

58. La mise en œuvre du plan d'urgence s'est traduite par une réduction de 27 % des dépenses opérationnelles, qui sont désormais limitées aux fonctions liées aux services essentiels, à la sécurité et à la logistique. Les activités de passation de marchés sont suspendues et les contrats de service ne sont maintenus que pour les services de zone-vie afin de garantir le respect total des mesures de contrôle des coûts. Les ressources programmatiques ont été redéfinies pour soutenir les activités essentielles à l'exécution du mandat. La diminution de 40 % du financement des activités relatives aux programmes devrait également avoir un impact majeur sur l'exécution du mandat dans des domaines clés, notamment la protection des civils, le désarmement, la démobilisation, la réintégration et les droits humains.

Composante militaire

59. La MONUSCO a déployé 9 281 soldats, dont 722 femmes, et 432 experts militaires des Nations Unies en mission, dont 107 femmes, sur un effectif autorisé de 11 500 soldats et 600 experts militaires, et une force budgétisée de 10 494 soldats et 434 experts militaires. La réduction initiale du budget pour 2025/26 a eu pour résultat le rapatriement de 755 soldats et 26 experts militaires, et la Mission rapatriera 1 550 soldats et 125 experts militaires de plus dans le cadre du plan d'urgence.

60. Pour préserver les priorités du mandat, l'efficacité opérationnelle et la réversibilité stratégique dans le Nord-Kivu et en Ituri, il sera procédé à des réductions partielles au sein de certaines unités, à l'exception de l'unité d'analyse des menaces par géolocalisation, qui sera intégralement rapatriée. Dans le secteur central, la MONUSCO a fermé deux bases afin de consolider les forces et de réduire les coûts insoutenables, tout en conservant des éléments tactiques à Goma. La Mission conservera également des bases à Kiwanja, Kitchanga et Kanyabayonga, ainsi que des positions stratégiques à l'extérieur de Goma. Malgré l'impact inévitable des réductions de liquidité et des priorités concurrentes sur l'efficacité opérationnelle des tâches qui lui sont actuellement confiées, la force de la MONUSCO reste prête à se reconfigurer selon les besoins pour concourir à la mise en œuvre du cessez-le-feu.

61. La force de la MONUSCO a continué à soutenir le désarmement volontaire, la démobilisation et le rapatriement des éléments des FDLR dans les zones contrôlées par l'AFC/M23 avant leur transfert vers des sites de traitement désignés à cet effet et leur rapatriement ultérieur au Rwanda. La Mission a remis aux FARDC deux de ses bases à Djugu et Beni et maintiendra une présence autour des sites de personnes déplacées afin de continuer à assurer leur protection.

Composante Police

62. Au 31 août, la composante Police de la MONUSCO avait déployé 914 personnes originaires de 28 pays contributeurs, soit 740 membres d'unités de police constituées, dont 118 femmes, de 6 unités de police constituées déployées à Goma, Kinshasa, Beni et Bunia, et 174 policiers hors unités constituées, dont 58 femmes. Par rapport à la période précédente, le nombre de policiers a diminué de 100. L'évaluation de la performance des officiers de police individuels s'est maintenue à 71 %, et la performance des unités de police constituées a été jugée « satisfaisante ».

63. Les 16, 19 et 28 octobre, 162 membres d'unités de police constituées au total ont été rapatriés de Goma dans le cadre de la réduction initiale du budget pour 2025/26, 18 éléments étant restés à l'arrière. Le 28 octobre, 162 membres d'unités de police constituées ont été rapatriés de Kinshasa, en raison de la mise en œuvre du plan d'urgence, et 18 éléments sont restés à l'arrière. Au total, 97 policiers hors unités constituées seront également rapatriés dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urgence. Quatre unités de police constituées resteront à la MONUSCO (690 personnes), ainsi que 157 policiers hors unités constituées. Les fonctions essentielles, notamment les patrouilles, l'encadrement, les conseils et les opérations conjointes, seront réduites et la portée des interventions de la composante Police dans les zones à haut risque telles que le Grand Nord et l'Ituri sera réduite, mais la Mission a entrepris de restructurer le déploiement de cette composante, de réviser les plans de sécurité et de réaligner les unités de police constituées restantes pour préserver les aspects essentiels de l'exécution de son mandat.

Composante civile

64. Au 31 octobre 2025, 1 909 membres du personnel civil (dont 25,9 % de femmes), parmi lesquels 225 Volontaires des Nations Unies (dont 48,9 % de femmes) et 39 membres de personnel fourni par des gouvernements (dont 35,9 % de femmes), servaient au sein de la MONUSCO. Du fait de la mise en œuvre du plan d'urgence, la Mission a dû résilier 342 contrats de personnel civil.

B. Système complet de planification et d'évaluation de la performance

65. La MONUSCO a utilisé le Système complet de planification et d'évaluation de la performance pour procéder à l'évaluation trimestrielle de l'impact de ses priorités à l'échelle de la Mission, à l'aune des priorités fixées par mandat, et pour améliorer l'information communiquée dans le présent rapport. Les données générées par le cadre de résultats de la Mission ont également été utilisées pour produire des fiches d'information et des infographies, tout en continuant à éclairer la prise de décision. De mars à mai 2025, un audit a été réalisé pour évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance à la MONUSCO et confirmer l'alignement du cadre de résultats et de la budgétisation axée sur les résultats. La MONUSCO met actuellement en œuvre les recommandations issues de l'audit, qui visent à mobiliser davantage la direction et à améliorer le cadre de résultats.

C. Communication stratégique

66. La MONUSCO a collaboré avec des acteurs nationaux, notamment les plateformes de vérification des faits Balobaki Check, Eleza Check et le secrétariat technique national, au sujet des mesures liées à la résolution [2250 \(2015\)](#) sur les jeunes et la paix et la sécurité, les syndicats de travailleurs, les médias et les groupes de jeunes et de femmes, et a régulièrement publié des communiqués de presse destinés à lutter contre la mésinformation et la désinformation. Par rapport à la période précédente, les contenus numériques anti-MONUSCO ont enregistré une baisse notable. À Beni, la surveillance numérique et le partage de données en temps opportun ont contribué à décourager une campagne anti-MONUSCO fondée sur des informations erronées et fausses répandues par les médias sociaux. Radio Okapi a continué à jouer un rôle clé dans la diffusion d'informations exactes sur le mandat de la MONUSCO et ses activités de protection, afin de lutter contre la désinformation et les discours de haine.

67. La Mission a élaboré une stratégie de communication pour transmettre des informations précises sur l'exécution de son plan d'urgence et ses répercussions. Cette stratégie inclut des messages internes et externes qui mettent l'accent sur la préservation du mandat principal de la Mission, à savoir la protection des civils et le soutien aux processus de paix, tout en promouvant la transparence avec les autorités nationales et les communautés locales.

D. Fautes graves, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles

68. Au cours de la période considérée, la Mission a organisé 112 sessions de formation sur le Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies, en mettant l'accent sur la responsabilité de prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, à l'intention de 4 305 militaires, policiers et civils, dont 3 822 hommes et 483 femmes.

69. Dans le cadre de ses efforts de sensibilisation, la MONUSCO a organisé trois activités communautaires pour sensibiliser les populations locales à l'interdiction de l'exploitation et des atteintes sexuelles, aux mécanismes communautaires d'enregistrement des plaintes de la Mission et à l'assistance aux victimes. Au total, 330 personnes ont participé à ces activités, dont 152 hommes et 178 femmes. En octobre 2025, la Mission a lancé une chaîne WhatsApp pour sensibiliser à la mise en place d'un mécanisme communautaire d'enregistrement des plaintes, à l'interdiction

de l'exploitation et des atteintes sexuelles et à l'assistance aux victimes dans le cadre de la stratégie à trois volets visant à éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles.

70. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a reçu une plainte pour exploitation et atteintes sexuelles impliquant deux membres du personnel militaire. Les incidents présumés se seraient produits entre 2011 et 2022. La Mission a poursuivi son programme régulier de visites d'évaluation des risques et a mis en œuvre une série de mesures d'atténuation pour faire face aux risques identifiés d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Conformément à son approche centrée sur les victimes, elle a orienté les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles vers le Fonds des Nations Unies pour la population afin qu'elles bénéficient de services de soutien, et a mis en place un soutien pédagogique à l'intention des enfants nés de ces actes. La MONUSCO a également aidé les États Membres à faciliter le règlement des demandes de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire pour les enfants.

X. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

71. Au cours de la période considérée, la situation en matière de sûreté et de sécurité s'est détériorée pour le personnel chargé du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Au moins 39 incidents de sécurité visant le personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ont été enregistrés à l'échelle du pays.

72. Au 20 septembre, la Mission a enregistré sept arrestations, quatre visites non autorisées de résidences personnelles et au moins un incident lié à l'interrogatoire de membres du personnel traversant la frontière pour entrer à Goma. Le personnel de la MONUSCO a également continué à faire l'objet de diverses formes de harcèlement de la part de l'AFC/M23 dans le Nord-Kivu. En Ituri, les convois de la MONUSCO se sont heurtés à des barrages routiers et ont été la cible de jets de pierres.

73. La Mission a mis en place des couvre-feux et des avis de sécurité à titre de mesures d'atténuation des risques auxquels est exposé le personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Les ressources de la MONUSCO pour la lutte contre les incendies ont répondu à six demandes de l'AFC/M23 à Goma et à quatre demandes de soutien émanant des services d'urgence du Gouvernement à Kinshasa. Le 4 novembre, un soldat de la paix des Nations Unies a été victime d'un accident de la route à Masisi et est décédé à l'hôpital de niveau III de Goma. La Mission continue de sensibiliser à la sécurité les usagers de la route afin de limiter la récurrence des accidents.

74. Avec la mise en œuvre du plan d'urgence, seule une unité de police constituée est restée déployée à Kinshasa ; elle est responsable de la sécurité de l'ensemble du personnel et des biens de l'ONU.

XI. Observations

75. Je me félicite de la récente signature de l'Accord-cadre de Doha pour un accord de paix global, qui constitue un pas encourageant vers la paix dans l'est de la République démocratique du Congo. Je salue l'État du Qatar pour ses efforts de médiation et je réaffirme la détermination de l'ONU à continuer d'appuyer les efforts de paix en cours, notamment grâce au concours de la MONUSCO à un cessez-le-feu permanent. À cet égard, je me félicite de la première réunion tenue par le Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu et j'encourage les parties à respecter les engagements qu'elles ont pris en faveur de la mise en œuvre de ce cessez-le-feu.

76. Les efforts que continuent de déployer les États-Unis pour faire avancer la mise en œuvre de l'accord de paix de Washington ont permis d'obtenir des résultats

majeurs. Je félicite les signataires d'avoir finalisé l'ordre opérationnel relatif au concept d'opérations, ouvrant ainsi la voie à la mise en œuvre du plan harmonisé de neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et à la levée des mesures défensives du Rwanda. L'appel récent des FARDC au désengagement volontaire et au désarmement des FDLR est une étape positive à cet égard. Malgré de graves contraintes opérationnelles à Goma et dans d'autres zones contrôlées par l'AFC/M23, la MONUSCO a continué à faciliter le désarmement, la démobilisation et le rapatriement des combattants des FDLR, conformément à son mandat. La Mission reste prête à continuer à soutenir le rapatriement des éléments armés étrangers, en coordination avec les mécanismes régionaux. Je me félicite des progrès accomplis dans la mise en place du cadre d'intégration économique régionale, qui constitue un moyen de soutenir le renforcement de la confiance et de créer une base commune pour une action concrète en faveur de la paix et du développement.

77. Je reste profondément préoccupé par le fait que le cessez-le-feu inconditionnel demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2773 \(2025\)](#) n'est toujours pas entré en vigueur. Dans tout l'est de la République démocratique du Congo, l'AFC/M23, les ADF, la CODECO, le groupe Zaïre, la CRP, les FDLR et d'autres groupes armés continuent de perpétrer des attaques contre des civils, des violations des droits humains, y compris des violences sexuelles liées au conflit et des recrutements forcés dont l'ampleur est effroyable. Je condamne fermement ces actes répréhensibles et je demande la cessation immédiate de toute forme de soutien aux groupes armés opérant dans l'est de la République démocratique du Congo, qu'ils soient congolais ou étrangers. J'exalte les partenaires régionaux et internationaux à redoubler d'efforts pour endiguer les flux transfrontaliers illicites d'armes et de ressources naturelles qui continuent d'alimenter le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo.

78. Les informations faisant état de restrictions de l'espace politique et civique sont préoccupantes, en particulier à l'approche des élections de 2028. Les institutions nationales et les dirigeants politiques ont la responsabilité de promouvoir l'unité nationale et le dialogue et de s'abstenir de tout discours de haine et de division, qui risquent d'inciter à la violence et de miner davantage le tissu social et politique de la nation. Pour s'attaquer aux causes profondes de la violence, il est essentiel de veiller à ce que les processus de dialogue soient inclusifs. La MONUSCO reste déterminée à mettre ses bons offices au service du dialogue inclusif et de la réconciliation.

79. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doivent être respectées et les institutions nationales doivent accélérer la réforme globale du secteur de la sécurité afin de promouvoir la défense, la sécurité et l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national. Le respect du droit international des droits humains et du droit international humanitaire doit rester au cœur des efforts de paix en cours. Je salue la création de la Commission d'enquête indépendante par le Conseil des droits de l'homme et je demande à tous les acteurs de soutenir la Commission dans les efforts qu'elle déploie pour promouvoir la vérité, le principe de responsabilité et la réconciliation.

80. La Représentante spéciale, agissant en étroite coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, reste déterminée à soutenir la médiation menée par l'Union africaine. J'exalte les partenaires internationaux à soutenir pleinement les efforts en faveur de la paix en République démocratique du Congo déployés par le médiateur de l'Union africaine, son Excellence Faure Gnassingbé, Président du Conseil des ministres du Togo, et la structure fusionnée de l'Union africaine, de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

81. La situation humanitaire en République démocratique du Congo reste désastreuse car le grave sous-financement du plan de réponse humanitaire et du plan régional d'intervention en faveur des réfugiés a privé des millions de personnes d'une aide vitale. J'exhorté toutes les parties à lever toutes les restrictions imposées aux infrastructures essentielles et aux voies d'accès, qui accroissent les coûts opérationnels dans un contexte de grave pénurie de fonds humanitaires. Je demande aux États Membres et aux partenaires stratégiques d'intensifier leur soutien à l'intervention humanitaire en faveur des populations dans le besoin et de mettre en avant les considérations humanitaires dans tous les processus de paix.

82. Au cours de l'année écoulée, la MONUSCO s'est efforcée de s'acquitter des tâches prioritaires qui lui ont été confiées, en particulier la protection des civils, dans toute la mesure où les circonstances le permettaient, y compris dans les zones contrôlées par l'AFC/M23. Malgré la crise de liquidité, la MONUSCO adapte son dispositif de manière proactive afin de s'acquitter de son mandat aussi efficacement que possible dans le contexte opérationnel actuel, notamment en s'efforçant d'améliorer sa liberté de circulation. Je rends hommage aux soldats de la paix qui restent déterminés à protéger la vie des civils congolais et je rends sincèrement hommage à ceux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

83. La MONUSCO reste une composante essentielle de l'action internationale plus large visant à résoudre la crise actuelle dans l'est de la République démocratique du Congo et à jeter les bases d'une paix et d'une prospérité durables dans la région des Grands Lacs. Dans le contexte actuel, le soutien aux processus de paix en cours, tels que décrits dans la résolution [2773 \(2025\)](#) du Conseil de sécurité, y compris la protection des civils, le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement des éléments armés, la réforme et le renforcement des institutions congolaises garantes de la sécurité et de l'état de droit, ainsi que la surveillance des droits humains et l'établissement de rapports, devraient être au cœur du mandat de la MONUSCO. En renouvelant le mandat de la Mission, j'encourage le Conseil de sécurité à redoubler également d'efforts pour créer un environnement opérationnel propice à une mise en œuvre effective, notamment en veillant à ce que toutes les parties respectent pleinement les dispositions de la résolution [2773 \(2025\)](#). J'exhorté également tous les États Membres à procurer à la MONUSCO les ressources dont elle a besoin pour s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées, notamment en veillant à ce que leurs contributions financières soient versées dans leur intégralité et en temps voulu.

84. Enfin, je tiens à exprimer toute ma gratitude à ma Représentante spéciale pour sa détermination et son dévouement sans faille, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de la MONUSCO, aux membres du système des Nations Unies, aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, aux travailleurs humanitaires présents en République démocratique du Congo et au Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer en faveur de l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en République démocratique du Congo.

Carte

